

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 janvier 2017

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 33

Nombre de conseillers municipal en exercice : 31

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 29

Absents excusés : Maryse MULLER et Julien BILLOD-LAILLET (pouvoir donné à Christine BILLOD-LAILLET).

L'an deux mille dix-sept, le cinq janvier, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune d'Étalans proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 et suite à la création de la commune nouvelle d'ÉTALANS au 1<sup>er</sup> janvier 2017 notifié par arrêté préfectoral du 12 août 2016, se sont réunis dans la salle de l'espace socio-culturel sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Étaient présents : Robert ANTONI, Agnès AUBERT, Stéphanie BÉLIARD, David BESANCON, Christophe BEURTHÉRET, Christine BILLOD-LAILLET, Jean-Luc BORNE, Jean-Claude BULLE, Benoît CATTET, Arnaud CHEREMETIEFF, Olivier DEVILLERS, Sophie DONEY, Marc FAIVRE, Jean-Marie FLEURY, Didier LANGLOIS, Christiane MOREL, Dominique PERRIER, Samuel PERRIN, Alain PESEUX, Henri PHARIZAT, Marie-José POUYET, Christine PUGIN, Denis PUGIN, Christiane ROUGET, Jean-Marie ROUSSEL, Paul RUCHET, Jean-Lou TERREAUX, Jean-Louis VIENNET, Jocelyne WOILLARD.

Absents excusés : Maryse MULLER et Julien BILLOD-LAILLET (pouvoir donné à Christine BILLOD-LAILLET).

Le Conseil choisit pour secrétaire de séance M. CATTET Benoît.

M. FLEURY Jean-Marie, le plus âgé des membres du Conseil, prend ensuite la présidence. Suite à l'appel des trente et un membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT est remplie.

### **I - Election du maire**

Le Président invite le conseil à procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions prévues. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet au Président son bulletin de vote.

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (enveloppes déposées) 30

Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau 3

Nombre de suffrages exprimés 27

Majorité absolue 14

A obtenu :

**M. ROUSSEL Jean-Marie 27**

M.ROUSSEL Jean-Marie ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Le Maire prend la parole et souhaite rendre hommage à Jacky HANRIOT-COLIN, ancien employé communal et décédé brutalement le 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'ensemble du Conseil municipal assure la famille de toute leur amitié, en lien avec ses amis de la troupe du Pontot et de l'Amicale de la chasse.

Une minute de recueillement est observée.

Il accueille ensuite les 2 nouveaux conseillers, Jean-Marie FLEURY et David BESANCON, souhaitant qu'ils trouvent rapidement leurs marques au sein de ce conseil.

Le Maire rappelle les grands axes qui feront référence dans l'action communale. Ces axes sont inscrits dans la charte de la commune nouvelle et serviront de référentiel dans les actions individuelles et collectives.

Le Maire donne la parole à Jean-Louis VIENNET et Paul RUCHET, anciens maires des communes de Charbonnières les Sapins et Verrières du Grosbois qui réaffirment les valeurs et les grands principes ayant conduit à la création de la commune nouvelle.

## **II – Détermination du nombre d’adjoints et élection des adjoints**

Le Président indique qu’en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d’un adjoint et au maximum d’un nombre d’adjoints correspondant à 30 % de l’effectif légal du conseil municipal, soit 9 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu’en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 8 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide de fixer à 5 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Une liste de candidats aux fonctions d’adjoints a été déposée :

- Mme ROUGET Christiane, M. ANTONI Robert, M. VIENNET Jean-Louis, M. RUCHET Paul et Mme AUBERT

### **1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Le dépouillement de vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	30
Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau	4
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

A obtenu :

**Liste ROUGET Christiane 26**

Les candidats figurant sur la liste conduite par Mme ROUGET Christiane ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés adjoints et immédiatement installés.

Le Maire informe l’ensemble du Conseil de la nomination de 3 conseillers municipaux délégués :

- M. Henri PHARIZAT, M. BEURTHERET Christophe et M. DEVILLERS Olivier

## **III – Choix d’appartenance EPCI**

Le Maire explique que les communes anciennes d’Etalans et de Verrières du Grosbois étaient rattachées à la Communauté de Communes de Pierrefontaine Vercel ; la commune ancienne de Charbonnières les Sapins à la Communauté de Communes du Pays d’Ornans ;

La commune nouvelle doit choisir son choix d’appartenance à l’EPCI.

l’exposé du Maire entendu, le Conseil municipal de la commune nouvelle d’Etalans décide par 30 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention d’adhérer à la Communauté de Communes de Pierrefontaine Vercel.

Les représentants sont nommés comme suit :

- Jean-Marie ROUSSEL
- Jean-Claude BULLE
- Paul RUCHET

La séance est levée à 22h00.

Le Maire  
Jean-Marie ROUSSEL

Le secrétaire de séance  
Benoît CATTET